

## **MARSEILLE**

### **La CGT des Finances publiques dénonce la privatisation des services aux contribuables**

Le prélèvement à la source de nos impôts fait couler beaucoup d'encre car il suscite des avis opposés. Soulagement pour certains, méfiance pour d'autres... La CGT des Finances publiques a bien raison de s'inquiéter des méthodes d'application de cette mesure et surtout de ceux qui en auront la charge. Phillipe Laget, secrétaire de cette organisation, dénonce aussi avec vigueur *« la volonté de la direction d'externaliser des missions qui « incombent à des agents particulièrement formés »*. Et notamment celle de l'information au public qui pourrait être confiée à un organisme privé. Un conditionnel superflu puisqu'un appel d'offre a été lancé, sur le site des marchés publics de l'Etat, *« relatif à l'assistance téléphonique des usagers particuliers dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source »*.

### **Les contribuables mis à nu**

Autrement dit, ce seraient désormais les salariés d'une entreprise privée qui répondraient aux interrogations des contribuables ou à leurs récriminations. « *Mais à quel titre et avec quelles compétences, interroge Philippe Laget ? Plus encore, selon le syndicaliste, il y a une question de fond d'une extrême gravité. Le prélèvement à la source serait à la charge des entrepreneurs et non plus des finances publiques. « Avec quelle garantie de confidentialité et avec quelles possibilités pour les employeurs de répondre favorablement à chaque demande particulière ? Mais rien n'est encore fait et la lutte se poursuit pour faire revenir le gouvernement en arrière. Même le Sénat s'est prononcé contre cette volonté de retirer aux spécialistes que nous sommes la responsabilité, si cela doit avoir lieu, du prélèvement à la source . Et avec quelles conséquences en matière d'emploi pour les salariés des finances publiques ?*

**G.L.**